

BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-569 du 11 décembre 1997

Portant institution d'une journée nationale
des droits et devoirs du citoyen.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- VU le Décret N° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la justice de la législation et des droits de l'homme ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 octobre 1997,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est institué en République du Bénin une journée nationale des Droits et devoirs du citoyen.

.../...

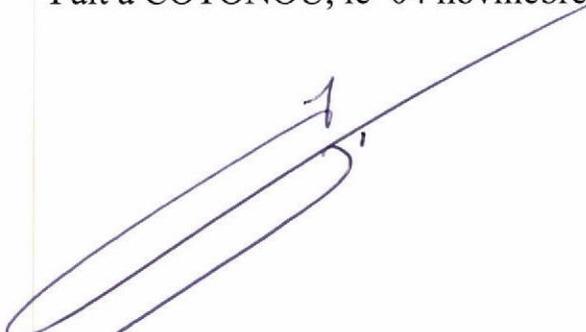
Article 2.- La journée nationale des Droits et devoirs du citoyen est célébrée le 11 décembre de chaque année.

Article 3.- La journée nationale des Droits et devoirs du citoyen n'est pas chômée.

Article 4.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. *de l'Etat*

Fait à COTONOU, le 04 novembre 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte Parole
du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, ministre
de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme


Ismaël TIDJANI SERPOS.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CE 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 PJLDH 4 MF 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES DGBM-CFDEB-DGTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3-GCOMB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.